

II - L'audiovisuel et le livre

1) L'audiovisuel

a) Cinéma

Les deux parties se félicitent de l'évolution positive de leurs relations dans ce domaine particulièrement riche et porteur. Elles soulignent notamment l'importance à leurs yeux de la coopération dans le secteur du cinéma.

Les deux parties constatent que le bilan des accords de coproduction de 1983 est très satisfaisant. La partie française signale néanmoins à la partie canadienne la nécessité de trouver un meilleur équilibre dans le domaine des participations majoritaires et d'assouplir les conditions de territorialité pour le tournage des films. Une lettre du nouveau Directeur du C.N.C. appelle d'ailleurs l'attention de Téléfilm Canada sur ces deux points.

La partie canadienne prend acte de cette remarque tout en mettant en avant la nécessité de conserver une certaine souplesse dans l'application de l'accord.

b) Prix France-Canada

La partie canadienne expose brièvement les grandes lignes de ce projet qui vise à récompenser les créateurs des meilleures oeuvres cinématographiques et télévisuelles coproduites entre les deux pays.

La partie française donne un accord de principe sur la création de ce prix en précisant toutefois qu'elle souhaiterait apporter certains aménagements au schéma

...

R₂